

CIRCULAIRE

DOSSIER : CONV 01/03/2013 **DIFFUSION :** Parties à la Convention de Nouméa
DATE : 3 juillet 2023
CIRCULAIRE : 23/53
OBJET : **Formulaire de désignation et modèle pour les rapports nationaux à la dix-septième Conférence de la Convention de Nouméa : 31 aout 2023, 8 h 30-17 h (heure du Samoa), Taumeasina Island Resort, Samoa.**

Chères Parties contractantes,

Le Secrétariat souhaite exprimer sa sincère gratitude et son appréciation aux Parties qui ont participé à la récente réunion spéciale des Parties organisée aux fins de discussion et d'analyse des conclusions et recommandations de l'examen de la Convention de Nouméa, qui s'est achevé en novembre 2021. Un projet de compte rendu de la réunion spéciale en anglais et en français sera communiqué à toutes les Parties dès que possible.

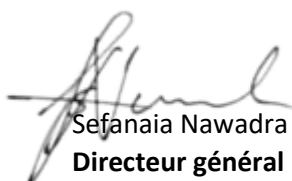
Suite à la circulaire PROE 22/97 du 28 octobre 2022, notifiant aux Membres du PROE (dont les Parties contractantes) la tenue de la 17^e session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Nouméa le 31 aout 2023, le Secrétariat souhaite informer les Parties de ce qui suit :

1. La 17^e Conférence des Parties contractantes sera une réunion en personne dans les langues officielles de la Convention (anglais et français).
2. Conformément à l'article 19 de la Convention de Nouméa, le Secrétariat invite les Parties à transmettre des informations sur les mesures nationales adoptées pour mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles. Pour faciliter la communication de ces informations, le Secrétariat joint un modèle de rapport sur les diverses mesures nationales, à transmettre au Secrétariat à tout moment avant le début de la Conférence des Parties susmentionnée.
3. En outre, le Secrétariat invite à nommer un ou une (1) représentant·e pour assister en personne et participer à la Conférence des Parties. Veuillez vous référer au formulaire de désignation ci-joint, qui doit être complété par la personne désignée et approuvé en conséquence.

Les billets d'avion et les indemnités journalières seront pris en charge par le Secrétariat pendant toute la durée de la Conférence. Veuillez envoyer vos formulaires de désignation par courriel au Secrétariat avant le **14 juillet 2023** afin de permettre le traitement interne des modalités de voyage pour votre personne participante. Les candidatures reçues après la date limite ne seront pas acceptées.

Si vous avez la moindre question ou demande d'aide, veuillez contacter M. Jope Davetanivalu, directeur du Programme de surveillance et de gouvernance environnementales (joped@sprep.org), M^{me} Anastacia Amoa-Stowers, coordinatrice des Accords multilatéraux sur l'environnement (anastacias@sprep.org) ou M^{me} Flavia Vaai, responsable adjointe des Accords multilatéraux sur l'environnement (flavias@sprep.org).

Cordialement,



Sefanaia Nawadra
Directeur général